RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

AVIS
PORTANT EXTENSION DES COTISATIONS
ACTÉES PAR
L'AOP « JARDINS DE NORMANDIE »

Les cotisations actées en assemblée générale de l'AOP « Jardins de Normandie » qui s'est tenue le 3 octobre 2022 pour les carottes, les choux-fleurs, les navets et les poireaux sont étendues par arrêté ministériel du 23 février et publié au Journal officiel de la République française le 2 mars 2023 (AGRT2302324A) pour les campagnes 2023 et 2024.

Jardins de Normandie

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE du LUNDI 03 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le Lundi 03 octobre à 14H00, à l'AOP Jardins de Normandie, Avenue de Paris, Maison de l'Agriculture 50000 Saint Lô s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association d'Organisations de Producteurs "Jardins de Normandie" sous la présidence de Monsieur Bernard GUILLARD.

ETAIENT PRESENTS ou REPRESENTES :

- Les délégués des Organisations de Producteurs reconnues

* Société Coopérative Agricole Groupement de Producteurs de Légumes de la Manche (**GPLM**)

Monsieur Sylvain LEGRAND	Président du GPLM - Représenté par Monsieur Philippe JEAN
Monsieur Philippe JEAN	
Monsieur Philippe LECLER	

* Société Coopérative Agricole et Agro-alimentaire (**AGRIAL**)

Monsieur Bernard GUILLARD	Président de l'AOP Jardins de Normandie – Président de l'OP Légumes AGRIAL
Monsieur Maxime BESNARD	Représenté par Monsieur Bernard GUILLARD
Monsieur Jean-Luc LEBLOND	

Y ASSISTAIENT EGALEMENT :

Monsieur Cédrick GALLOT	Directeur GPLM.
Monsieur Julien HEILLAUT	Directeur OP Légumes AGRIAL
Monsieur Patrick GROUALLE	Directeur AOP Jardins de Normandie / Sileban
Madame COLLINOT	DDTM de la Manche

ETAIT EXCUSE :

Monsieur Jean Michel HAMEL	Président de la FDSEA50

Monsieur GUILARD constate que le quorum pour délibérer en Assemblée Générale Ordinaire est atteint. Il déclare ouverte l'Assemblée Générale de l'AOP "Jardins de Normandie".

Monsieur GUILLARD demande alors à l'Assemblée de bien vouloir désigner un secrétaire de séance, celle-ci désigne Monsieur Patrick GROUALLE.

Messieurs Philippe JEAN et Jean Luc LEBLOND sont nommés scrutateurs.

L'Assemblée Générale a pour objet :

- *Extension des règles*
- *Cotisations 2023,*
- *Cotisations 2024.*

Après avoir présenté les éléments et en avoir débattu, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des orientations budgétaires pour les années 2023 et 2024.

DEUXIEME RESOLUTION : Extension des règles triennale 2022-2024

L'Assemblée générale prend acte de l'arrêté du 18 mai 2022 portant extension des règles édictées par l'association d'organisations de producteurs (AOP) « Jardins de Normandie » pour les carottes, les choux fleurs, les navets et les poireaux paru au journal officiel le 19 mai 2022 (texte 12 sur 54).

Les actions retenues sont les suivantes

A- Actions de connaissance de la production et des marchés :
B- Actions de promotion et de mise en valeur de la production :
C- Action de recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phyto-sanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement

TROISIEME RESOLUTION : Extension des règles - Cotisations 2023 et cotisations 2024

Dans le cadre des règles édictées par l'AOP "Jardins de Normandie", l'Assemblée Générale demande au Ministre de l'Agriculture à habiliter l'AOP à prélever des cotisations pour 2023 et 2024 auprès des producteurs pour lesquels les règles sont devenues obligatoires du fait de l'extension reconnue :

A. – ***CAROTTE*** : **90 €/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 28.71€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 43.90€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 17.39€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

B. – ***POIREAU*** : **90 €/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 25.35€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 50.71€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 13.94€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

C. – ***NAVET*** : **67 €/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 55.21€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 8.64€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 3.15€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

D. – ***CHOU FLEUR*** :**47€/ha**

- Une cotisation dont le montant est fixé à 25.98€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 18.09€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 2.93€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

L'Assemblée Générale décide de demander au Ministre de l'Agriculture de prendre un arrêté d'extension des cotisations à l'ensemble des producteurs de carottes, poireaux, navets et choux-fleurs sur la Normandie et uniquement pour les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne pour contribuer au financement des actions conduites par l'Association d'Organisation de Producteurs Jardins de Normandie en 2023 et en 2024 (année civile) dans le cadre des règles étendues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION — POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration avec faculté pour celui-ci de se substituer en tout ou pour partie toute personne de son choix, à l'effet d'effectuer toutes les formalités consécutives ou afférentes aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association d'Organisations de Producteurs "Jardins de Normandie".

Le Secrétaire de séance



Patrick GROUALLE

Le Président
de l'AOP. "Jardins de Normandie"



Bernard GUILLARD